

Lutte de classe

Unité inconditionnelle pour exiger la tenue d'un référendum sur le traité européen de Lisbonne

Pour aborder la question du nouveau traité européen adopté le 18 octobre 2007 à Lisbonne par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne, il n'est pas inintéressant d'écouter ce qu'en pense Valéry Giscard d'Estaing, ancien président de la Convention européenne et ancien président de la République, dans un article publié par le journal *Le Monde*, le 27 octobre 2007.

Chacun s'accorde à dire que ce nouveau traité est une copie conforme du projet de traité institutionnel européen rejeté lors du référendum du 29 mai 2005. Giscard le confirme.

Certains s'accordent à dire que ce procédé bafoue la démocratie. On aurait du mal à soutenir le contraire. Giscard explique sur un ton provocateur et avec le plus grand cynisme, comment ils s'y sont pris pour parvenir à ce résultat destiné à tromper les travailleurs et à leur imposer ce nouveau traité européen.

Sur quoi porte la différence entre les projets de traité européen ? En existe-t-il vraiment une ?

« La différence porte davantage sur la méthode que sur le contenu

Le projet de traité constitutionnel était un texte nouveau, inspiré par une volonté politique, et se substituant à tous les traités antérieurs.

Pour le traité de Lisbonne, ce sont les juristes du Conseil qui ont été chargés de rédiger le texte. Ils l'ont fait avec compétence et précision, en respectant le mandat qui leur avait été donné par le Conseil européen du 22 juin. »

Il affirme d'emblée que le contenu est quasiment le même entre les deux textes, ce qui confirme ce que nous savions déjà.

Les rédacteurs de ce nouveau texte, les juristes du Conseil de l'Union européenne (1), on reçu mandat des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'étaient réunis lors du Conseil européen du 22 juin, cela signifie que ce sont les chefs d'Etat et de gouvernement qui sont à l'origine de la réécriture de ce texte, dont Sarkozy et non de l'Union européenne ou Barroso, et que sans leur accord, cette initiative n'aurait pas pu avoir lieu.

Comment ont-ils procédé pour parvenir à présenter le même texte sous une forme différente ? Ils ont eu recours à un tour de passe-passe juridique, une vulgaire manipulation.

« Ils ont repris la voie classique suivie par les institutions bruxelloises, qui consiste à modifier les traités antérieurs par voie d'amendements : le traité de Lisbonne se situe exactement dans la ligne des traités d'Amsterdam et de Nice, ignorés du grand public.

Les juristes n'ont pas proposé d'innovations. Ils sont partis du texte du traité constitutionnel, dont ils ont fait éclater les éléments, un par un, en les renvoyant, par voie d'amendements aux deux traités existants de Rome (1957) et de Maastricht (1992). »

« Le traité de Lisbonne se présente ainsi comme un catalogue d'amendements aux traités antérieurs. Il est illisible pour les citoyens, qui doivent constamment se reporter aux textes des traités de Rome et de Maastricht, auxquels s'appliquent ces amendements. Voilà pour la forme. »

A quel résultat voulait-il aboutir ? Ils voulaient reprendre absolument l'intégralité du projet de « constitution » européenne rejeté le 29 mai 2005, à quelques exceptions près qui ne sont pas anodines, car entre temps Merkel et Sarkozy sont parvenus au pouvoir en Allemagne et en France, et tous deux sont des admirateurs des néo conservateurs américains et des "amis" de G. Bush.

Les intérêts du capitalisme mondiale pris dans sa forme la plus achevée à l'époque de l'impérialisme dominé et contrôlé par l'aristocratie financière présentent un intérêt supérieur à ceux du capitalisme considéré à l'échelle nationale ou même européenne, tout simplement parce que c'est une question de survie pour le système économique capitaliste...

« Si l'on en vient maintenant au contenu, le résultat est que les propositions institutionnelles du traité constitutionnel – les seules qui comptaient pour les conventionnels – se retrouvent intégralement dans le traité de Lisbonne, mais dans un ordre différent, et insérées dans les traités antérieurs. »

« Dans le traité de Lisbonne, rédigé exclusivement à partir du projet de traité constitutionnel, les outils sont exactement les mêmes. Seul l'ordre a été changé dans la boîte à outils. La boîte, elle-même, a été redécorée, en utilisant un modèle ancien, qui comporte trois casiers dans lesquels il faut fouiller pour trouver ce que l'on cherche. »

Sur quoi portent les différences essentielles entre les deux textes ?

« Il y a cependant quelques différences. Trois d'entre elles méritent d'être notées. D'abord le mot "Constitution" et l'adjectif sont bannis du texte, comme s'ils décrivaient des maladies honteuses. "constitutionnel". Le concept avait pourtant été introduit par les gouvernements eux-mêmes dans la déclaration de Laeken (approuvée à l'époque par Tony Blair et Jacques Chirac). »

« Il est vrai que l'inscription dans le traité constitutionnel de la partie III, décrivant les politiques de l'Union, constituait sans doute une maladresse. L'apparence pouvait faire croire qu'il s'agissait de leur donner une valeur "constitutionnelle", alors que l'objectif était seulement de réunir tous les traités en un seul. »

« Et l'on supprime du même coup la mention des symboles de l'Union : le drapeau européen, qui flotte partout, et l'hymne européen, emprunté à Beethoven. »

« Quoique ridicules, et destinées heureusement à rester inappliquées, ces décisions sont moins insignifiantes qu'elles n'y paraissent. Elles visent à écarter toute indication tendant à évoquer la possibilité pour l'Europe de se doter un jour d'une structure politique. C'est un signal fort de recul de l'ambition politique européenne. »

On comprend le désarroi de Giscard qui est un pro européen convaincu et qui n'est pas sur la même longueur d'onde que l'administration américaine qui de son côté a manifesté à de multiples reprises son opposition à une Europe politique qui échapperait à son contrôle. Giscard, et bien d'autres, semble ne pas avoir encore compris que l'économie prime toujours sur la politique et que les intérêts des capitalistes qui dirigent de fait les affaires du monde sont plus importants que les intérêts particuliers de ceux qui les représentent au sein des différents gouvernements.

Ces décisions ont beau être « ridicules » en apparence, mais point « insignifiantes », car elles n'en demeurent pas moins « un signal fort de recul de l'ambition politique européenne ». En une phrase, Giscard vient de réduire en poussière l'argument sur lequel repose l'intégralité de la politique et la stratégie du PT depuis des années : **l'intégration politique des Etats au sein de l'Union européenne qui signerait la mort des Etats ou des nations n'est pas pour demain.**

Laissons à Giscard l'appréciation selon laquelle il s'agirait d'un « *recul* » par rapport à la raison d'être de l'Union européenne : permettre le développement (ou la survie) du capitalisme en essayant d'en surmonter les contradictions... L'Union européenne a pour principale fonction de favoriser la concentration de la production, l'augmentation de la production, de faire baisser ou de maîtriser les coûts de production pour permettre d'accroître les profits des capitalistes, le capital au détriment du travail, ce qui nécessite la marchandisation de l'ensemble de la société... Sa fonction est donc essentiellement économique.

Que vaut véritablement l'exigence exprimée par Sarkozy d'obtenir le retrait de la référence à la "concurrence libre et non faussée" dans le nouveau traité européen ? Réponse : du vent, un coup médiatique et rien de plus.

« Concernant, ensuite, les réponses apportées aux demandes formulées notamment en France par certains adversaires du traité constitutionnel, il faut constater qu'elles représentent davantage des satisfactions de politesse que des modifications substantielles.

Ainsi l'expression "concurrence libre et non faussée", qui figurait à l'article 2 du projet, est retirée à la demande du président Sarkozy, mais elle est reprise, à la requête des Britanniques, dans un protocole annexé au traité qui stipule que "le marché intérieur, tel qu'il est défini à l'article 3 du traité, comprend un système garantissant que la concurrence n'est pas faussée". »

Qui est responsable des directives européennes et de leurs conséquences dramatiques pour le prolétariat ? L'Union européenne ou Sarkozy ?

« Il en va de même pour ce qui concerne le principe de la supériorité du droit communautaire sur le droit national, dont le texte de référence reste inchangé dans le traité. En revanche, la France va pouvoir accroître de plus d'un tiers ses droits de vote au Conseil, grâce à la double majorité introduite par le projet de traité constitutionnel. »

Il est dit clairement ici que la responsabilité de Sarkozy sera encore plus grande lors des décisions qui seront prises par l'Union européenne, une fois que ce traité européen entrera en application, confirmant au passage qu'en amont de l'Union européenne, ce sont bien les chefs d'Etat et de gouvernement qui décident de s'en remettre à l'Union européenne et non l'inverse. Et oui, camarades, il faut aller au bout de nos analyses pour comprendre, il faut remonter à la racine des maux qui nous accablent si l'on veut les combattre efficacement.

Rappelons que « *le principe de la supériorité du droit communautaire sur le droit national* » est la conséquence de traités signés antérieurement, conformément à la Constitution de la Ve République, il n'est pas le produit du viol de la Constitution par l'Union européenne. Si vous n'en êtes pas totalement convaincu, relisez la Constitution de la Ve République, ensuite vous n'aurez plus aucun doute sur cette question.

Pourquoi se donner tant de mal pour finalement sortir un texte identique au précédent sur le fond ? Dans quel objectif précis ? Empêcher que les peuples puissent rejeter ce texte par référendum.

« Quel est l'intérêt de cette subtile manœuvre ? D'abord et avant tout d'échapper à la contrainte du recours au référendum, grâce à la dispersion des articles, et au renoncement au vocabulaire constitutionnel. »

« La phase suivante sera celle des ratifications. Elle ne devrait pas rencontrer de "grandes difficultés – en dehors de la Grande-Bretagne où un référendum aboutirait manifestement à un rejet –, car la complication du texte et son abandon des grandes ambitions suffisent pour en gommer les aspérités. »

En conclusion, ne faut-il pas engager immédiatement une campagne nationale unitaire pour exiger un référendum ? Ne serait-ce pas aux dirigeants des partis du mouvement d'assumer leur

responsabilité et de prendre une telle initiative ? Que proposent-ils aujourd'hui ? Rien (2), à l'exception d'ATTAC, la LCR et le PCF qui ont semble-t-il lancé un appel « *Pour une Europe émancipée* » dans lequel ils exigent la tenue d'un nouveau référendum.

Dans la page 7 du n°818 d'*Informations ouvrières* que le camarade du PT a scanné et qu'il vient de m'envoyer, Isabelle Rémy cite un extrait de cet appel faisant référence à « *l'élaboration d'un nouveau texte fondateur* », la suite est malheureusement tronquée et je n'ai pas trouvé cet appel sur Internet pour en prendre connaissance, elle termine ainsi son article : « *Alors, un nouveau référendum ? Oui. Mais pour dire non, comme en 2005. Là est la question : proposer un traité de l'Union européenne « alternatif » ou bien sortir de l'Union européenne* ».

La seule question que nous devons nous poser est celle-ci à mon avis : L'essentiel est-t-il d'obtenir un référendum oui ou non ? Qui prendra la responsabilité de diviser les partisans du référendum ? Le PT qu'il ne s'y prendrait pas autrement une nouvelle fois. On se contrefout ici que le vote « non » du PCF se situe dans le cadre de l'Union européenne et non dans le cadre de la rupture avec l'Union européenne. La question est de savoir si nous voulons oui ou non regrouper toutes les forces disponibles afin d'imposer ce référendum à Sarkozy, rappelez-vous que Chirac non plus n'en voulait pas, mais il a bien été obligé d'y recourir. Le préalable du PT est totalement inacceptable. Il est beaucoup moins regardant lorsqu'il s'agit de recruter des « *démocrates* » ou des « *républicains* » ! A bas la division dans les rangs ouvriers, assez ! Tous les militants connaissent la politique du PCF et tous les militants connaissent aussi la politique du PT, de la LCR ou de LO. La question n'est pas de savoir ce que recouvre le vote non des uns ou des autres, mais de tout mettre en oeuvre pour que Sarkozy soit contraint d'organiser ce foutu référendum.

Chacun a bien compris que la tenue de ce référendum se traduirait inmanquablement par la victoire du non en imposant une défaite cinglante au gouvernement Sarkozy-Fillon-Kouchner, une défaite au capital et à l'Union européenne qui représente exclusivement ses intérêts. De plus, la tenue de ce référendum et la victoire du non serait aussi une défaite de l'appareil du PCF qui soutient l'Union européenne comme le dit justement le PT, que ses dirigeants réfléchissent deux fois à cet argument avant de prendre la responsabilité de diviser le camp de ceux qui exigent l'organisation d'un référendum.

J'appelle tous les militants à engager le combat aux côtés des militants des partis et des organisations qui exigent dans l'unité et sans condition la tenue d'un référendum.

Voici de quelle manière j'ai abordé cette question dans un autre texte (Une lecture du « *projet de manifeste* » de parti de Gluckstein-Schivardi :

« *La proposition qui pourrait être soumise à toutes les formations politiques du mouvement ouvrier et aux travailleurs devrait être simple, du genre : Le 29 mai 2005 nous avons massivement rejeté le projet de « constitution » européenne. Aujourd'hui, Sarkozy veut nous l'imposer sous un autre nom en le faisant adopter par le Parlement sachant par avance que la majorité des députés et des sénateurs y sont favorables. Nous exigeons qu'un référendum soit organisé, car c'est au peuple seul de décider de son destin. On pourrait étoffer, à condition de ne pas inclure des éléments de division. Inutile de revenir dans cette déclaration-pétition sur le rôle profondément néfaste de l'UE, les militants s'en chargeront très bien lorsqu'ils feront signer cette pétition ou lors de la campagne qui précèdera le référendum, si référendum il y avait. L'unité entre le PT, la LCR, LO et d'autres courants ou formations du mouvement ouvrier est-elle possible sur cet objectif bien circonscrit et limité dans le temps ? A mon avis oui, si les dirigeants de ces partis le décident.* »

(1) Il est bon de rappeler le rôle déterminant que remplit le Conseil de l'Union européenne au sein de l'Union européenne. La définition suivante est extrait du site Internet : http://europa.eu/index_fr.htm :

« Le Conseil de l'Union européenne (« Conseil des ministres » ou « Conseil ») est la principale instance décisionnelle de l'Union européenne. Il se réunit au niveau des ministres des États membres et constitue ainsi l'institution de représentation des États membres." De plus : "Les décisions du Conseil sont préparées par le Comité des représentants permanents des États membres (Coreper), assisté de groupes de travail composés de fonctionnaires des administrations nationales. »

Difficile après cela de prétendre comme le fait le PT que le gouvernement Sarjozy-Fillon-Kouchner ne serait pas directement responsable des décisions prises par l'Union européenne, des directives européennes adoptées et de l'application des différents traités européens.

Pour les lecteurs assidus d'*Informations ouvrières* : cherchez donc dans ce journal un passage de l'article de Giscard paru dans *Le Monde* du 27 octobre, vous n'en trouverez pas, et pour cause. Comme je n'ai pas encore reçu le dernier numéro d'*Informations ouvrières* (n°818), en attendant j'ai demandé à un camarade de me dire s'il avait lu dans IO le passage de l'article de Giscard qui met en pièces la stratégie du PT, il m'a répondu que non. Chacun ment à sa manière les uns en bricolant un texte européen, les autres par omission, la même méthode quoi.

(2) Pour ceux que cela intéresseraient, j'ai également trouvé l'adresse d'un site Internet qui propose plusieurs pétitions à signer en ligne : <http://www.traite-simplifie.org/Que-faire.htm>. Deux de ces pétitions sont soutenues par Marc Dolez (PS) et Mélenchon (PS), l'autre par des membres du PS, PCF et des Verts.

La question n'est pas d'adhérer à leurs parti ou leur programmes politique, mais uniquement que ce référendum ait lieu. Si vous signez l'une ou l'autre de ces pétitions, vous ne donnez aucun mandat à un membre du PS, du PCF ou des Verts, je vous rassure. Pour ces raisons, je ne condamne pas ces initiatives, je dirai même que je ne condamne pas non plus celle du troisième larron, Nicolas Dupont-Aignan, ex-UMP. Quoi direz-vous, un gaulliste ? Oui un gaulliste, je ne vous dis pas de signer sa pétition puisque vous avez le choix, de plus, il ne s'agit pas de se lier avec des gaullistes sur la base d'un programme comme le fait le PT avec des « républicains » ou des « démocrates », mais de former un front unique limité dans le temps sur une revendication politique précise (exiger un référendum, point !), sans que cela ne remette en cause notre liberté de défendre notre programme et notre drapeau.

Camarades, apprenez à faire la part des choses et ne prenez pas référence sur l'expérience du PT ou du PCI pour réfléchir à une question, sinon vous finirez sectaire et dogmatique et vous ne comprendrez jamais rien, si je peux me permettre de vous dire cela. Réfléchissez un instant, c'est la méthode dont Lénine s'était servi pour empêcher que Nicolas II adopte une nouvelle constitution en formant un front unique avec le parti cadet, et les faits lui ont donné raison, autant dire que cette expérience c'était arrêté là, évidemment. Si vous aviez davantage confiance en vous et en vos convictions politiques, certainement que ce genre de discussions seraient inutiles. Personnellement je vais signer l'une ou l'autre des deux premières pétitions.

Pensez uniquement aux conséquences politiques qu'entraîneraient la tenue de ce référendum et la défaite de Sarkozy qui s'en suivrait, la défaite de l'Union européenne, la défaite du capital. Si vous n'êtes pas convaincu par mes arguments, n'hésitez pas à me contacter.

Et si cette campagne, qui sera semble-t-il très brève, ne se situe pas dans une perspective révolutionnaire puisqu'il n'existe aucun parti révolutionnaire digne de ce nom, la victoire du non pourra aider la classe à reprendre confiance en elle et favorisera le développement de la lutte des classes et la recherche d'une issue politique en posant avec plus d'acuité encore la nécessité de construire le parti révolutionnaire qui nous fait tant défaut aujourd'hui.

En attendant, qu'il y ait ou non un référendum, le combat pour exiger que Sarkozy organise un référendum pose directement la question de sa légitimité, de la légitimité du gouvernement d'union nationale Sarkozy-Fillon-Kouchner, la légitimité de l'Assemblée nationale et du Sénat, autrement dit la légitimité des institutions de la Ve République. C'est sur cet axe que les militants révolutionnaires doivent engager la bataille, d'autant plus que tous les coups qu'ils viennent de nous porter depuis l'élection de Sarkozy sont présents dans tous les esprits. Les cheminots, les internes, le personnel d'Air France ont montré la voie. Pour aller plus loin et faire progresser le niveau de conscience politique du prolétariat, il faut relier les revendications économiques et sociales à la question du pouvoir politique dont le contenu se concentre aujourd'hui dans la question du référendum. Si 63% des personnes interrogées lors d'un sondage Louis Harris paru le 18 octobre dans le quotidien britannique *Financial Times*, ont exprimé le souhait que se tienne un référendum sur le Traité de Lisbonne, personne ne pourra dire que cette question n'est pas à l'ordre du jour du combat politique.